

Liberté Égalité Fraternité

## Direction de la citoyenneté et de la légalité

Bureau des collectivités territoriales Affaire suivie par : Caroline BERNADI

Tél.: 06.07.27.15.63.

Mèl.: caroline.bernadi@tarn.gouv.fr

Le préfet du Tarn

à

(destinataires in fine)

Albi, le 1 1 JUIL. 2022

Objet: Commission d'appel d'offres (CAO)

Réf.: Code de la Commande Publique (CCP) et Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

Pj: Un guide pratique (fiches)

Plusieurs exercices du contrôle de légalité, ont permis de constater que la composition de certaines commissions d'appel d'offres n'étaient pas conformes aux dispositions du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Ces irrégularités entraînent des fragilités juridiques qui concernent les élections des membres des CAO et les délibérations qui en découlent. Ces irrégularités génèrent ainsi un risque contentieux en matière de commande publique.

C'est pourquoi, il me semble opportun, dans le cadre de ma mission de conseil et d'accompagnement des collectivités, de vous transmettre un guide pratique relatif aux compétences et aux modalités d'élection de la commission d'appel d'offres.

Plusieurs fiches composent le guide :

- fiche n°1 : généralités et compétences de la CAO
- fiche n°2 : élection des membres de la CAO + fiche réflexe scrutin proportionnel au plus fort reste
- fiche n°3: composition de la CAO
- fiche n°4: organisation et fonctionnement de la CAO
- fiche n°5 : règlement intérieur d'une CAO permanente.

Tels sont les éléments d'informations, concernant la commission d'appel d'offres, que je souhaitais porter à votre connaissance.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire sur ce dossier.

Le préfet

François-Xavier LAUCH